

Qui peut participer?

- Réfugiés
 - Tous les demandeurs d'asile arrivés après le 01.08.2019*
 - Geduldete* proche du marché du travail, c'est-à-dire chômeur, inscrit comme demandeur d'une place de formation ou d'un emploi, en entreprise, en mesures de préparation professionnelle (* si pas d'accès au BAMF)
- Immigrant
- Citoyens de l'UE

Qui n'est pas autorisé à participer?

- Personnes qui doivent ou peuvent assister à un cours de la BAMF
- En attendant l'expulsion des personnes tolérées
- Les personnes tolérées des: Albanie, Bosnie, Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Sénégal und Ghana
- Enfants, adolescents et adultes encore scolarisés
- Personnes ayant déjà utilisé leurs heures de travail au BAMF

Quel cours?

- Généralement 300 unités
- Cours à plein ou à temps partiel possibles
- Le contenu est le même que les cours de la BAMF
- Possible le matin, l'après-midi ou le soir en fonction de la demande
- Des formats spéciaux sont envisageables, tels que des cours sur le rôle parental, des cours pour les femmes

Quel est le coût du cours?

- La participation aux cours est gratuite
- Les livres, cahiers d'exercices, matériel didactique doivent être payés par l'étudiant
- Acheter un billet pour le lieu du cours – peut être remboursé jusqu'à 50%:
 - Aller simple > 3 km
 - 80 % de participation au cours (qu'il s'agisse d'absence excusées ou non)
 - Liaison de transport public la moins chère (voiture privée uniquement sur demande)
 - Billets originaux, bilan des performances disponibles

Quelles règles dois-je suivre?

- Venir à l'heure et régulièrement
- En cas de maladie, prévenir l'école par téléphone ou par e-mail avant la rentrée scolaire
- Aller chez médecin et apporter un certificat (même si l'enfant est malade et doit aller chez le médecin)
- Gardez votre billet en sécurité
- Apporter du matériel pédagogique
- Coopérer activement, ne pas déranger, respecter les autres